

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à Rougiers sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Convention de partenariat 2023-2025 entre le Parc naturel régional de la Sainte-Baume et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Var

Délibération n° : 402-2023

Membres en exercice : 38

Membres présents : 20

Pouvoirs : 7

Excusés, absents : 11

Secrétaire de séance : Marie-Pierre EMERIC

Présents(es) :

Laurence BRULEY

Laetitia TREMOUILHAC

Marie-Pierre EMERIC

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Jean-Raymond NIOLA

Christian BOUYGUES

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Sophie LEMETER

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Josiane GALIZZI

Jean-Michel CONSTANS

Suzanne ARNAUD

Pouvoirs :

Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Mikaël SCHNEIDER, délégué de la commune de Néoules ;

Madame Blandine MONIER, Maire et déléguée de la commune d'Evenos, a donné pouvoir à Hervé THEBAULT, délégué de la commune du Beausset ;

Monsieur Vincent AYALA, délégué de la commune du Castellet, a donné pouvoir à monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière d'Azur ;

Madame Céline ROUSTAN, délégué de la commune de Mazaugues, a donné pouvoir à Michel GROS, Président, Maire et délégué de la commune de La Roquebrussanne ;

Monsieur Jean-Martin GUISIANO, Maire et délégué de la commune de Méounes-lès-Montrieux, a donné pouvoir à Marie Pierre EMERIC, déléguée de la commune ;

Monsieur Ollivier ARTUPHEL, Maire et délégué de la commune de Nans-les-Pins, a donné pouvoir à monsieur Patrice TONARELLI, Maire et délégué de la commune de Rougiers ;

Monsieur Georges LUVERA, délégué de la commune de Trets, a donné pouvoir à Gilles-Olivier PAYAN, délégué de la commune de Pourcieux ;

Une autre vie s'invente ici

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Philippe SCHELLENBERGER, Monsieur Jacques PAUL, Madame Virginie PHELIPPEAU, Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Monsieur Sébastien BOURLIN, Madame Véronique MIQUELLY, Monsieur Didier REAULT, Madame Jacqueline BOUYAC, Monsieur François DE CANSON, Monsieur Christophe MADROLLE.

Etaient également présents :

Alain BŒUF, élu de la commune de La Celle ; Monsieur Jean-François RICHON, Chef du service Partenariats & Coopération écologique de la Métropole Aix-Marseille-Provence ; Monsieur Thierry DARMUZEY, Directeur par intérim du PNR de la Sainte-Baume ; Monsieur Frédéric FAISSOLLE, futur Directeur du PNR de la Sainte-Baume.

Vus

- * Le Code des collectivités territoriales,
- * Les statuts du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume,
- * La Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume,
- * Les missions du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Var,
- * La convention cadre partenariale 2019-2022 établie entre le Parc naturel régional de la Sainte-Baume et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Var,
- * Les conventions particulières établies en 2021 et 2022 relatives à la mise en œuvre d'un dispositif de permanences-conseil,

Considérant :

- * Que le CAUE VAR est une association investie d'une mission d'intérêt public ayant pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture et de l'urbanisme et la préservation de l'environnement et des paysages ;
- * Que le CAUE VAR reconnaît le territoire du PNR de la Sainte-Baume comme espace privilégié pour mettre en œuvre des actions exemplaires, innovantes et concertées pour un aménagement durable et un cadre de vie de qualité ;
- * Qu'au regard de leurs ambitions communes et de leurs expertises partagées dans les domaines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, de l'aménagement et du patrimoine, le Parc et le CAUE VAR souhaitent mutualiser leurs moyens et réaliser des projets communs en poursuivant leur partenariat.

Il est exposé ce qui suit :

La convention a pour objectif d'affirmer, de prolonger et d'amplifier la coopération entre les deux structures à travers des actions de conseils (aux particuliers et aux collectivités), de sensibilisation, de formation, d'information, de communication et d'éducation à l'environnement pour les 3 années à venir :

- * Partage de données et d'éléments de connaissance du territoire ;
- * Communication externe, événementiel et publicité ;
- * Conseils aux particuliers ;
- * Conseils aux collectivités ;
- * Animations pédagogiques ;
- * Formation des professionnels du territoire ;
- * Editions et publications ;
- * Participation à des ateliers des écoles supérieures de projet.

Après en avoir délibéré le comité Syndical décide à l'unanimité :

- * D'approuver la convention de partenariat 2023-2025 entre le Parc naturel régional de la Sainte-Baume et le CAUE VAR
- * D'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents relatifs à sa mise en œuvre agissant en conformité avec la réglementation et avec la Charte du Parc.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "Parc naturel régional de la Sainte-Baume" at the top and "syndicat mixte" at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.

Michel GROS